

A LIRE DANS CE NUMERO

- Hausse de salaire pour les mineurs d'amiante - - - - - P. 2
- Ni isolement ni fusion, dit Jean Marchand - - - - - P. 3
- La CTCC doit renouveler ses cadres - - P. 4
- Le "laisser-faire" économique, cause de la crise dans le vêtement - - P. 5
- English Section - - - - - PP. 7-8



Vol. XXXIV — No 24

Ottawa, 27 juin 1958

La Dominion Textile est accusée de cacher ses salaires inférieurs en invoquant la crise économique

Le mensonge DES MILLIONS...

Des amis trop zélés de notre gouvernement provincial ont entrepris, récemment, de défendre la politique scolaire de M. Duplessis. L'intention est sans doute excellente mais, malheureusement, la plupart des arguments que les partisans emploient à cette fin ne le sont pas.

S'appuyant par exemple sur les chiffres de la Canadian Tax Foundation, ces amis de l'Union nationale font valoir que la Province de Québec dépense 22% de son budget annuel pour l'éducation, alors que l'Ontario en dépense seulement 21.9%, aux mêmes fins.

Bien entendu, les amis de M. Duplessis en concluent aussitôt que l'éducation est mieux traitée dans le Québec que dans l'Ontario et que notre gouvernement est la générosité même quand il s'agit des écoles. Ces partisans se hâtent aussi de partir en guerre contre ceux qui critiquent "à tort et à travers, sans connaître les faits, et dans le seul but de dénigrer le plus grand premier ministre que Québec ait connu depuis la Confédération".

Pensez donc! Nous dépensons un dixième de un pour cent de plus que l'Ontario! Donc, il n'y a pas de problème!

Il faudrait tout de même y regarder d'un peu plus près. Un pourcentage est un pourcentage, et rien de plus. Si, par exemple, deux citoyens dépensent chacun \$1,500 pour tenir un gars à l'université, celui qui gagne \$15,000 par année a l'air de ne rien déboursier (10%) alors que l'autre, avec un revenu de \$7,500, affiche un glorieux pourcentage de 20%! Et pourtant, les deux ont déboursé la même somme exactement...

Or, tout le monde sait que le budget de l'Ontario est beaucoup plus considérable que celui du Québec. (Je cite deux chiffres sûrs, les seuls que j'ai sous la main: le budget ontarien atteignait \$410 millions dès 1953, alors que celui de Québec était de \$355 millions seulement en 1956-1957.)

Il y a donc moins d'argent pour l'éducation au Québec, en dépit des pourcentages qu'on nous clabonne très fort, et avec cette somme inférieure, il faut s'occuper d'un plus grand nombre de jeunes d'âge scolaire.

Parce que la population du Québec est plus jeune, nous comptons, avec 4,628,000 âmes, 2,342,000 jeunes en bas de 25 ans tandis que l'Ontario, avec 5,405,000 de population totale, ne compte que 2,335,000 jeunes en bas de 25 ans. En somme, ils ont près d'un million de citoyens de plus pour payer les taxes et 7,000 jeunes de moins qui sont d'âge à suivre des cours.

Il serait donc normal, étant donné l'importance de l'éducation, que nous dépensions au Québec un pourcentage beaucoup plus fort pour les écoles. Malheureusement, nous ne dépensons qu'un dixième de un pour cent de plus que nos voisins. Et les partisans de M. Duplessis trouvent le moyen de s'en vanter!

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile dit que la Dominion Textile paie un salaire de base inférieur à celui payé par des concurrents dont les ressources sont plus limitées — Une enquête royale a déjà démontré que cette compagnie profitait de la crise pour exploiter ses employés.

"La Dominion Textile, la plus puissante des compagnies de l'industrie du textile dans le Québec, tente actuellement de dissimuler ses salaires inférieurs en invoquant la récession économique."

Telle est l'accusation que vient de porter M. René Gosselin, président de la Fédération Natio-

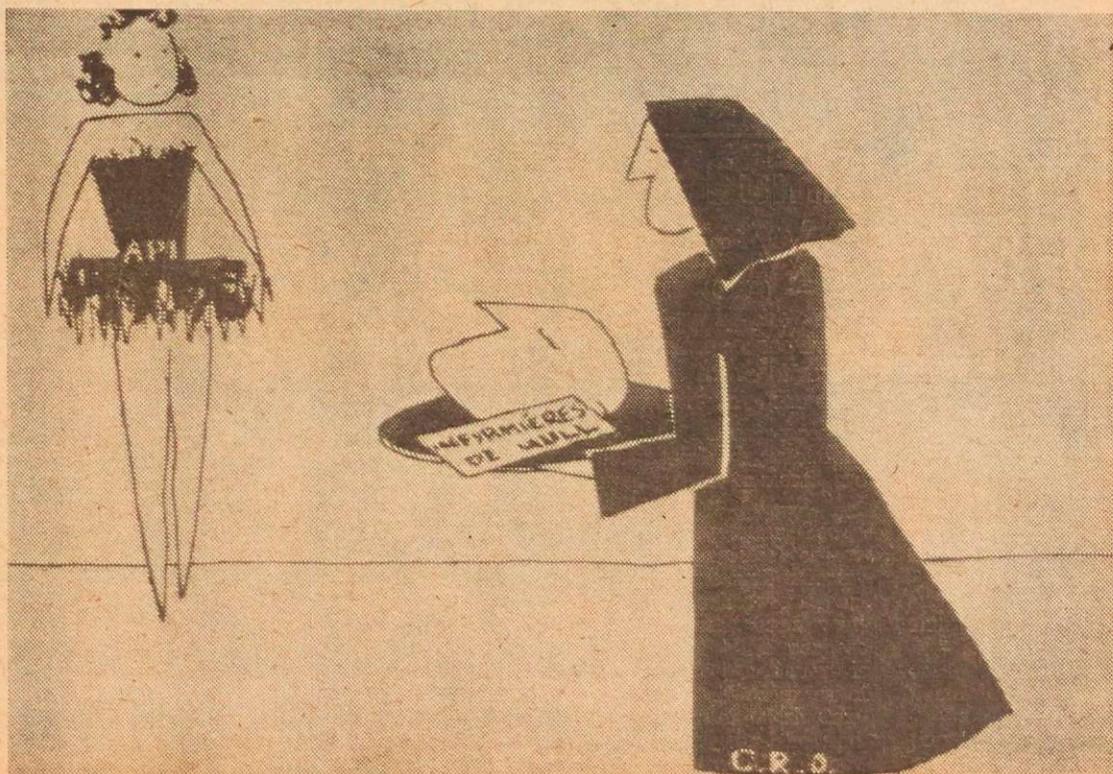
nale du Textile, en commentant une déclaration faite la semaine dernière par M. F. R. Daniels, vice-président de la Dominion Textile, lors d'une assemblée des actionnaires de cette compagnie.

M. Daniels s'est scandalisé des demandes faites par la Fédération du Textile pour le renouvellement de la convention col-

lective qui est expirée dernièrement, en prétendant que ces demandes témoignent d'un "manque à bien apprécier la situation délicate d'aujourd'hui".

Les demandes syndicales sont justifiables et les prétentions de la compagnie sont démenties par des faits que tout le monde connaît. (Suite à la page 6)

JADIS HERODE SACRIFIA LA TETE



DE JEAN-BAPTISTE A SALOME...

DANS LES MINES

Le salaire de base porté à \$1.80 l'heure à Thetford

Trois compagnies minières de Thetford Mines, Asbestos Corporation, Johnson et Flintkote, ont convenu avec les représentants de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière, (C.T.C.C.), de signer une convention collective de travail pour une durée de deux ans, tandis que la Canadian Johns-Manville, d'Asbestos, refusait le même compromis envers ses employés.

M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération, faisait cette déclaration, lors du 23e congrès annuel qui s'est tenu à Thetford Mines du 19 au 21 juin. La clause la plus importante qui fut acceptée par les trois compagnies minières de Thetford Mines est celle qui a trait au salaire: le salaire de base qui était de \$1.64 est présentement de \$1.80 l'heure.

Les négociations ont débuté au milieu du mois de décembre 1957. Après plusieurs séances de négociations et de longs délais, les compagnies minières de Thetford Mines offraient aux syndicats une augmentation de 2 p. 100 et quelques modifications au mécanisme des conventions collectives, relata M. Lessard aux quelque cent congressistes officiels. Les membres refusèrent les offres des compagnies, la conciliation fut demandée le 17 mars et la première séance de conciliation eut lieu le 30 avril. Après plusieurs séances de conciliation et après examen de plusieurs suggestions des conciliateurs, les parties convenaient d'une entente le 19 juin courant. Cette entente fut soumise aux travailleurs concernés et approuvée par ceux-ci.

L'entente entre les trois compagnies minières et la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière prévoit également une neuvième fête chômée payée; 2 semaines de vacances après 2 ans de service continu, 3 semaines de vacances après 15 ans de service, 4 semaines après 25 ans de service.

L'entente ne complète pas en-

tièrement la négociation pour les syndicats concernés, puisque tous les amendements particuliers de chaque syndicat ne sont pas définitivement réglés, ce qui devra être fait d'ici quelques semaines, précise M. Daniel Lessard. Il reste aussi à disposer du règlement du plan de pension pour les employés de l'Asbestos Corporation Ltd.

À la Canadian Johns-Manville, en plus des amendements généraux, il y avait plusieurs changements suggérés de part et d'autre sur le mécanisme de la convention. Ces changements furent négociés dans une atmosphère de bonne foi et un règlement satisfaisant a été conclu, à l'exception de deux ou trois points. Cependant, sur les amendements généraux, la Cie Canadian Johns-Manville a fait les 19 mars et 10 avril des propositions qui furent rejetées.

Depuis la proposition du mois d'avril, il n'y a eu que deux ou trois contacts officiels, sans résultat, avec la Canadian Johns-Manville. Rien d'officiel n'a été entrepris jusqu'au 16 juin, espérant toujours que la conciliation de Thetford Mines donnerait des résultats satisfaisants et plus avantageux, ajoute M. Daniel Lessard.

Le 16 juin, les agents négociateurs ont rencontré la compagnie et ont soumis à celle-ci le projet d'entente de Thetford Mines. Malheureusement, la compagnie insista pour maintenir, dans l'entente possible qui aurait été la même que celle de Thetford, des indices de base différents pour la clause de boni de vie chère, soit 126

(Suite à la page 4)

Au centre de formation ouvrière de la CTCC



Quatre panelistes ont répondu aux questions posées par les participants aux journées d'études organisées par le Service d'Éducation de la CTCC sur les problèmes communs aux travailleurs industriels et les cultivateurs et ouvriers agricoles. Sur cette photo, on remarque MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; Napoléon Leblanc, agronome; J. Filion, agronome et Louis-Philippe Poulin, également agronome et secrétaire général de l'Union Catholique des Cultivateurs.

LES SALAIRES ONT TRIPLE DANS L'AMIANTE DEPUIS 1946

Depuis sa fondation, grâce à la collaboration des officiers de ses syndicats affiliés et au précieux concours de la C.T.C.C., la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière a réussi à améliorer considérablement le sort des mineurs. Dans l'industrie de l'amianté par exemple, les salaires ont triplé depuis 1946. Les plans d'hospitalisation, si imparfaits qu'ils puissent être, de même que la semaine de 40 heures ne nous

étaient pas très familiers à ce moment-là. Il en est de même pour certaines clauses de nos conventions collectives qui à la suite de quelques modifications à chaque négociation se sont transformées de façon appréciable.

M. Armand Larivée, d'Asbestos, président de la Fédération nationale de l'Industrie minière, énonçait en ces termes les résultats obtenus par le travail de cet organisme syndical, depuis les 22 ans qu'il existe dans le Québec, lors du congrès annuel qui eu lieu en fin de semaine à Thetford Mines.

En dépit de tout ce qui a été accompli jusqu'ici, il y a encore place pour d'autres améliorations, croit M. Larivée. Parmi celles-ci, il y aurait la prolongation des bénéfices d'assurances et d'hospitalisation pour les employés qui sont mis à pied ou à la retraite, de même que les bénéfices supplémentaires en cas de chômage, mentionne le Président de la Fédération des mineurs.

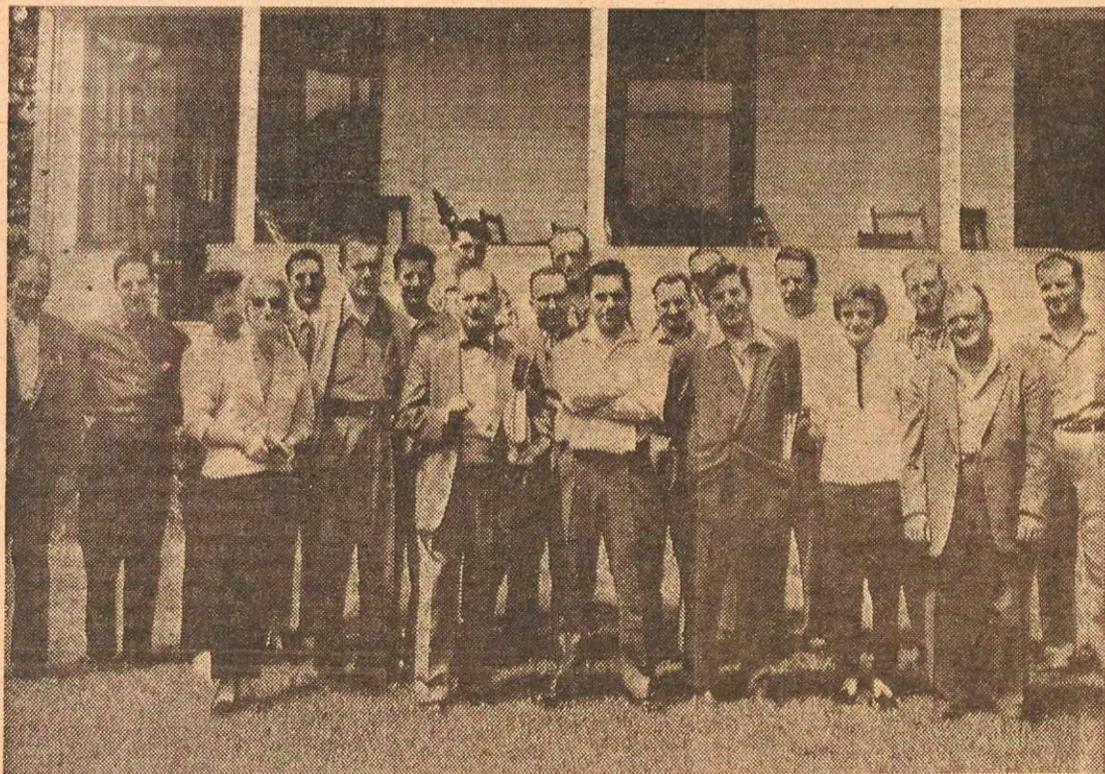
Un autre point qui apparaît important à M. Larivée, c'est la formule la plus appropriée pour parer au chômage occasionné par les changements technologiques. Serait-ce la diminution des heures de travail, se demande M. Larivée? Nous avons déjà connu, dit-il la semaine de 60 heures, et même plus, de même que celle de 48 heures. Nous avons maintenant la semaine de 40 heures. Pourquoi ne connaissons-nous pas celle de 32 ou bien de 30 heures?



M. Armand Larivée d'Asbestos, réélu président de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière.

Les employeurs se préparent de cinq à dix ans à l'avance à faire face à une demande de production accrue. Pourquoi ne nous préparons-nous pas à l'avance, nous aussi, à parer au chômage. Il nous faudra nécessairement juger du moment opportun, pour faire ces différentes revendications sans toutefois négliger les autres en voie d'amélioration, estime M. Larivée.

Le président de la Fédération constate l'état de continue évolution dans l'industrie minière. Cette évolution sera progressive et favorable aux travailleurs en autant que chacun des travailleurs syndiqués y contribuera avec une franche et entière collaboration, de conclure M. Armand Larivée.



Vingt représentants syndicaux ont participé la semaine dernière à trois journées d'études sur les problèmes de l'automation, au Centre de formation ouvrière de la CTCC, au camp St-Paul. On voit ici une photographie du groupe, en compagnie de M. Pierre Harvey, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales et de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.



Photo prise à Thetford Mines quelques minutes avant la messe officieuse par M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière, à l'occasion du congrès annuel de cet organisme. Sur cette photo, on remarque

la plupart des délégués des syndicats affiliés ainsi que les officiers de la Fédération. Sur la première rangée, soulignons la présence de MM. Armand Larrivée et Daniel Lessard, respectivement président et secrétaire de la Fédération.

Ni isolement, ni fusion, dit Jean Marchand

L'isolement de la CTCC ou la fusion de notre mouvement avec les autres centrales sont impensables. Tel est l'essentiel de l'allocution que prononçait M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, quelques minutes avant la fin du congrès de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière qui s'est déroulé à Thetford Mines en fin de semaine dernière.

Il ne faut pas oublier, dit préciser M. Marchand que nous vivons en Amérique du Nord et que nous ne sommes pas seulement dans une province, un pays mais sur un continent groupant 200 millions d'habitants.

Cette situation crée des problèmes que nous devons chercher à résoudre froidement. Mais il est essentiel que notre organisation conserve ses caractéristiques dont la principale c'est d'être démocratique. La CTCC est restée près des travailleurs parce que c'est sa mission d'être avec les travailleurs. Par ailleurs la CTCC doit collaborer avec les autres centrales syndicales mais il faut qu'elle puisse conserver son intégrité.

Les remarques de M. Marchand furent très appréciées par les congressistes. L'on sait que M. Marchand est l'agent négociateur des syndicats des mineurs d'amiante depuis 1944. Cette année, M. Marchand ne pouvant remplir cette fonction, c'est M. Jean-Robert Ouellet qui l'a remplacé dans cette fonction.

L'éducation des travailleurs

Invité à dire quelques mots, lors du buffet froid, M. Jean-Robert Ouellet soutient que ce n'est jamais fini dans le syndicalisme. Le but des syndicats, dit-il, est de promouvoir les intérêts professionnels des travailleurs. La convention collective

n'est qu'un moyen pour réaliser le but. Il ne faut pas d'emballerment après la signature d'un bon contrat, précise M. Ouellet. Il faut surtout faire l'éducation des membres. Pourquoi les syndicats n'attacheraient-ils pas moins d'importance aux questions de routine administratives et faire plus d'éducation sur toutes les questions à l'ordre du jour, par exemple, affaires municipales, affaires scolaires? Ainsi à chaque assemblée, le syndicat pourrait étudier un problème en particulier et même y inviter quelqu'un qui s'y connaît, suggère M. Jean-Robert Ouellet.

Je suis avec intérêt le mouvement syndical. Les syndicats catholiques ont accompli un travail magnifique. Ils travaillent à la reconnaissance des droits de l'ouvrier. Portez la doctrine sociale de l'Église à notre monde contemporain. Le syndicalisme va s'implanter, qu'on le veuille ou non. Les professionnels sont organisés. Pourquoi les ouvriers ne le seraient-ils pas? M. l'abbé Laurent Lacourcière, curé de Robertsonville, et délégué de Mgr Jean Belleau, p.d., v.f., curé de St-Alphonse de Thetford Mines s'exprimait en ces termes, lors du buffet froid, présidé par M. Daniel Lessard, vice-président de la CTCC et président

On enregistre une diminution de la main-d'oeuvre dans les mines d'amiante en 1958

Les effectifs de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière étaient au mois de mai 1958 de 4,471 membres, soit 340 de moins que l'année précédente. M. Daniel Lessard, secrétaire trésorier de cet organisme syndical, a donné ce renseignement aux congressistes. Les effectifs de sept syndicats sur dix ont diminué considérablement depuis le dernier congrès en 1957. Cependant, trois syndicats ont augmenté légèrement leurs effectifs pendant l'année. Cette diminution des effectifs syndicaux est due entièrement à la diminution de la main-d'oeuvre dans les mines d'amiante depuis quelques mois.

Les négociations

Depuis un an, la Fédération par ses représentants a participé aux négociations de conventions pour les syndicats de Chibougamau, Lime Ridge et de Thetford Mines. La convention collective avec la Cie Opemiska Copper Mines à Chibougamau qui expirera le 30 avril 1959 a apporté beaucoup d'avantages aux travailleurs. Au mois de décembre 1957, la convention du Syndicat de la Chaux de Lime Ridge a été renouvelée pour un an avec la Dominion Line Ltd. Le salaire de base est de \$1.30 l'heure pour 48 heures par semaine.

Pour les syndicats d'East-Broughton, de St-Rémi et des employés salariés de l'Asbestos Corporation Ltd., il y a eu plusieurs séances de négociations, mais celles-ci ont été suspendues volontairement en attendant un règlement possible à Thetford Mines et à Asbestos. Maintenant qu'un règlement a été convenu à Thetford Mines, le même règlement pourra être conclu pour les trois syndicats, ceci en se basant sur les précédents des 12 dernières années, estime M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération.

Avec le concours de la C.T.C.C. et du Conseil central de Thetford Mines, une campagne d'organisation a été entreprise dans cette région. Cette campagne a été faite dans deux nouvelles mines: Lake Asbestos of Quebec Ltd. et la National Asbestos

Mines Ltd., ainsi qu'à la Bell Asbestos Mines où les employés sont représentés par la United Construction Workers of America, District 50. A la Bell Asbestos, après une campagne active, il ne fut pas possible d'obtenir une majorité absolue. Cependant, le Syndicat détient présentement un certificat minoritaire qui permettra de régler les griefs.

A la Lake Asbestos l'organisation fut plutôt facile, mais la Commission de Relations ouvrières, sur des représentations de la Compagnie, refusa d'émettre un certificat parce que la Compagnie n'était qu'au stade de la construction. Tout de même le Syndicat et la Fédération réussirent à se faire reconnaître officiellement par la Compagnie. Le 19 mars 1958, la Compagnie confirmait son intention de maintenir des relations ordonnées et amicales avec le Syndicat, de maintenir les autres conditions de travail, de salaires, d'heures de travail, de temps et demi, de fêtes chômées payées, d'assurance et des règlements d'ancienneté. Elle convenait de rencontrer le Syndicat pour discuter les griefs suivant une procédure établie.

La Compagnie est actuellement à préparer un projet de contrat qu'elle est prête à négocier avec le Syndicat. Comme 85% des employés sont membres en règle dans le syndicat et que la mine sera en production au mois de juillet, une nouvelle re-

quête pour certification a été adressée à la Commission de Relations ouvrières cette semaine.

A la National Asbestos, l'organisation fut beaucoup plus difficile, mais le Syndicat compte une majorité absolue des travailleurs. Ceci a permis la fondation du Syndicat, dimanche dernier. Une requête pour certification est adressée à la Commission des Relations ouvrières.

M. Armand Larivée, président de la Fédération, a participé à une réunion de plusieurs locaux américains et canadiens de Johnson-Manville. Il s'agissait d'élaborer une politique d'ensemble pour les négociations futures de problèmes communs, comme plan de pension, plan d'assurance, etc. Ces réunions permettent d'échanger des informations précieuses pour les intéressés. M. Jean-Robert Ouellet représentait la C.T.C.C. à ces réunions qui ont eu lieu à Kansas City.

Pour l'année 1957, la Johnson's Company Ltd., de Thetford Mines, s'est mérité le trophée "John T. Ryan", décerné à la mine de l'est du pays qui s'est le plus perfectionnée dans ses affaires de sécurité. Le congrès félicite la Cie Johnson pour l'amélioration de ses méthodes de sécurité, ainsi que le personnel qui, par sa coopération dans l'application de ces méthodes améliorées, a permis à la gérance de mériter ce trophée qui fait honneur à cette entreprise de chez nous.

AU CONGRES DE LA FEDERATION DU VETEMENT

La CTCC doit renouveler ses cadres si elle veut survivre

Appel de M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., en faveur d'une réforme des structures du mouvement, devant les congressistes du vêtement à Farnham.

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, s'est déclaré favorable à une réforme des structures de la CTCC en déclarant qu'il n'y a rien d'absolu dans les cadres d'un organisme comme

Ni isolement...

(Suite de la page 3)

du Conseil central des Syndicats nationaux de Thetford Mines.

Les ouvriers ont besoin d'être groupés. C'est par l'association que vous réglerez vos problèmes, disait M. Rodolphe Caouette, maire de la Cité de Thetford Mines. Nous comprenons que l'association seule procure des succès aux ouvriers. Continuez d'appuyer vos officiers, c'est là la clef des succès à venir, de dire Me Gabriel Roberge, avocat, député fédéral de Mégantic-Frontenac.

M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération, croit que le rôle principal du syndicalisme, c'est de travailler à l'éducation de la conscience des membres: consciences sociale, conscience civique, sens des responsabilités, etc.

Les élections

Les officiers élus sont MM. Armand Larivée, d'Asbestos, président, Jean-Jacques Lafontaine, d'Asbestos, 1er vice-président Paul Pelletier, d'Asbestos, 2ième vice-président, Lionel Dion, de Thetford Mines, 3ième vice-président; M. Daniel Lessard, de Thetford Mines, secrétaire-trésorier. Les directeurs sont MM. Donald Lavergne et Edgar Raymond pour le Syndicat de Canadien Johns-Manville; George Dionne de Thetford Mines et Albert Roy, de Vimy Ridge, pour le Syndicat de l'Asbestos Corporation; Gérard Bellavance, de Thetford Mines, pour le Syndicat de Johnson's; Laurent Lacasse, de Thetford Mines, et Georges Gobeil, de St-Antoine de Pontbriand, pour le Syndicat de la Flintkote; Charles-Henri Perron, de Thetford Mines, pour le Syndicat des Employés salariés de l'Asbestos Corporation; Doriallas Grondin et Gérard Létourneau, pour le Syndicat de East Broughton; Ovide Fortin et Armand Turcotte, pour le Syndicat de St-Rémi de Lingwick; Irénée Bélanger pour le Syndicat de Chibougamau. Les autres directeurs seront nommés par les membres de leurs syndicats respectifs.

Le salaire de...

(Suite de la page 2)

points pour la première année au lieu de 125.6 points comme à Thetford Mines et 129 points au lieu de 128.3 pour la deuxième année. De plus, cette suggestion ne s'appliquait pas pour la manufacture de la Canadian John-Manville d'Asbestos.

La compagnie Canadian Johns-Manville a été immédiatement

la CTCC. La CTCC existe non pour ses cadres, pour ses fédérations ou ses conseils centraux, mais pour les services qu'elle rend aux travailleurs. Les cadres doivent servir les travailleurs le plus efficacement et le plus économiquement possible.

La CTCC avec ses cadres, a été fondée par des gens qui devraient faire face à des situations qui diffèrent de celles que nous connaissons actuellement. A d'autres problèmes, à une solution changeante, il faut adapter nos structures.

C'est ce qu'a compris votre fédération en se fusionnant avec la Fédération du Bas Façonné et Circulaire et avec la Fédération des Gantiers. Il a également félicité la Fédération du vêtement de rechercher une fusion avec la Fédération du Cuir et de la Chaussure.

Pas d'isolement ni d'abandon

Reprenant le thème de ses allocutions aux divers congrès, M. Marchand a également ajouté que la CTCC ne doit pas s'isoler sur le continent nord-américain, ni adopter une politique d'abandon en se fusionnant avec d'autres centrales sans avoir la garantie que ses caractéristiques seront respectées.

Enfin, situant le syndicalisme sur un plan plus large que la négociation collective, M. Marchand a déclaré que les travailleurs doivent s'unir non seulement pour défendre leurs intérêts économiques mais bien pour étudier également les problèmes qui se posent sur le plan politique, social et éducationnel.

Si vos enfants ne vont pas à l'école et s'ils ne sont pas en mesure de poursuivre leurs études, dit-il, quelle position occuperont-ils dans le monde industriel de demain? Il sera trop tard pour crier à l'injustice et au scandale, parce que des étrangers prennent les meilleures places. Il faut armer nos enfants pour les luttes qu'ils auront à soutenir demain, conclut-il.

On demande la garantie d'un revenu minimum

D'après le Conseil Canadien du Bien-Etre, une commission royale devrait faire enquête sur notre système de sécurité sociale.

MONTREAL (CPA)—Le Conseil Canadien du Bien-Etre vient de demander au gouvernement fédéral d'instituer une enquête royale sur notre système de sécurité sociale.

Cette commission, dit le Conseil qui s'est réuni à Montréal, il y a quelques jours, devrait recommander d'améliorer les échelles actuelles et de prôner une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce domaine.

L'on sait que le Conseil Canadien du Bien-Etre groupe les principales agences de services sociaux du pays. La requête pour une commission royale d'enquête a été l'une des principales décisions de la réunion.

L'on devrait assurer un minimum de revenus à tous, a-t-on déclaré. Une suggestion en provenance de délégués du Québec, voulant que cette suggestion soit mise en pratique par le gouvernement fédéral a été défermée.

informée que le tout n'était pas acceptable et qu'il serait recommandé à l'assemblée de rejeter cette proposition. Les membres seront consultés et l'action à prendre dans les circonstances sera prise en temps et lieu, a déclaré M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière.

Un représentant ouvrier de l'Ontario a déclaré que les bénéfices de l'assurance-chômage devraient être augmentés tant qu'on n'aura pas modifié complètement la loi.

L'âge de la pension universelle devrait être maintenu à 70 ans, a-t-on suggéré et un comité parlementaire devrait étudier la possibilité de la diminuer à 65 ans, dans certains cas.

Parmi les autres recommandations du Conseil, on remarque les suivantes:

- Un groupe représentatif de personnes compétentes devrait aviser le gouvernement sur les changements à apporter à notre système de sécurité sociale;
- Un nouveau programme d'aide aux familles sans moyen de subsistance quand le soutien de la famille décède;
- Un revenu en maladie pour remplacer le revenu perdu par suite de la maladie du soutien de famille, afin de compléter le plan d'assurance-hospitalisation;
- Une aide financière aux agences de bien-être pour la recherche, l'entraînement du personnel nécessaire et pour l'information.



M. Adalbert April, président de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure, adressant la parole aux congressistes de la Fédération du Vêtement. L'on sait que ces deux fédérations ont entamé des pourparlers en vue d'une fusion éventuelle. A droite, on remarque également M. Eugène Rancourt, secrétaire de la Fédération du Cuir et de la Chaussure.

LACHINE

Convention signée avec Saxon Fruit Preserving

Le Syndicat des employés de l'alimentation vient de signer une nouvelle convention collective d'un an avec Saxon Fruit Preserving Company Limited, à Lachine, rétroactive à la date d'expiration du contrat précédent, soit le 5 avril 1958.

L'effort de négociation a surtout porté sur le rajustement des salaires de la main-d'œuvre féminine, qui a obtenu une augmentation moyenne de plus de 8 cents l'heure, tandis que la main-d'œuvre masculine obtenait une augmentation de 3 cents l'heure. De plus, les employés temporaires qui deviennent permanents obtiennent une augmentation de 10 cents au lieu de 5 cents.

D'autres avantages importants ont été obtenus: les heures de travail régulières du contrat réduites à ce qu'elles sont en réalité, soit de 48 à 45 heures; les jours réguliers de travail de même que l'arrivée et l'heure du départ fixées dans le contrat et non plus laissées à la discrétion de la compagnie; surtemps après 9 heures par jour et non plus seulement après la semaine régulière; un congé payé de plus pour les employés d'un à 3 ans de service, 4 congés de plus pour les employés de 4 ans de service, les employés de 4 ans et plus bénéficiant maintenant de 8 congés payés; deux semaines de vacances payées après 3 ans; période des vacances fixées dans le contrat; ancienneté reconnue comme facteur déterminant dans les cas de mises à pied, de promotions, etc.; retenue syndicale obligatoire et irrévocable; amélioration de la procédure de griefs; et d'une manière générale, refonte assez approfondie de l'ancien contrat.

M. Roger McGinnis, organisateur de la C.T.C.C., a dirigé les négociations, auxquelles a aussi contribué M. Pierre Vadboncoeur, conseiller technique. Le comité de négociations se com-

posait de Mme Denise De Stifano, présidente, Mme Irène Roy, trésorière, et Joseph Mancuso, secrétaire-archiviste. Le syndicat avait, en outre, retenu les services de M. Janelli, interprète, qui a traduit les délibérations de l'assemblée pour le bénéfice des membres italiens du syndicat.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Le "laissez-faire", cause de la crise économique

M. Angelo Forte, président démissionnaire de la Fédération Nationale du Vêtement, accuse le gouvernement de ne rien faire et de n'avoir pas de plan pour résorber le chômage.

"Ce qui est déprimant, c'est de constater que le gouvernement fédéral ne possède aucun plan présentement et qu'il ne fait rien dans le moment pour redresser la situation économique actuelle qui se traduit chez nous par un chômage massif par tout le Canada et particulièrement dans l'industrie du vêtement".

C'est ce que déclarait vendredi dernier, M. Angelo Forte, président sortant de charge de la Fédération Nationale du Vêtement lors de l'ouverture du congrès de cet organisme à Farnham.

Un nouveau président

Au terme de son allocution, M. Forte a déclaré que pour des raisons personnelles et à cause de son état de santé, il ne briguerait plus les suffrages au poste de président de la Fédération. A l'issue du congrès, les délégués ont porté unanimement leur choix sur M. Jean-Noël Godin qui a été élu par acclamation au poste de président.

Les importations japonaises

Dans son rapport, M. Forte a également dénoncé la politique de libéralisme économique et de laissez-faire du gouvernement dans le cas des importations qui viennent ruiner plusieurs de nos industries.

"Les importations japonaises menacent présentement nos industries du gant, du pantalon pour hommes, des vêtements sport, de la blouse et de la chemise.

Il serait heureux, de dire M. Forte, que toutes les unions du Textile et du vêtement s'organisent afin de rencontrer les autorités fédérales pour leur faire part jusqu'à quel point les travailleurs du vêtement sont déjà frappés par le chômage technologique et par le chômage saisonnier et jusqu'à quel point le gouvernement vient encore compliquer la situation de ces travailleurs et rabattre leur standard de vie par une politique d'importations sans égard aux besoins des travailleurs de cette industrie.

Les activités de la Fédération

M. Forte a également passé en revue les principales activités de la Fédération dans tous les secteurs du vêtement. Pour sa part, M. Jean-Noël Godin, agent d'affaires de la Fédération qui s'est principalement occupé de l'organisation dans le secteur du bas façonné et Circulaire et des négociations et il a fait l'histoire des difficultés que rencontrent les travailleurs qui veulent se protéger en s'unissant dans un syndicat.

NOUVEAU PRESIDENT



M. Jean-Noël Godin exposant un point de vue favorable à un fonds de défense professionnelle capable de faire face aux besoins des travailleurs en butte à l'hostilité des employeurs et à l'inefficacité des lois ouvrières quand ils décident de s'organiser en syndicat. M. Godin devait être élu président de la Fédération par le voeu unanime des quelque 80 délégués présents.

Un fonds de défense professionnelle

Faisant suite à une recommandation de M. Forte, les congressistes ont longuement discuté l'établissement d'un fonds de défense professionnelle au sein de la Fédération. Il s'agissait de porter de 10 cents à 40 cents par mois le versement à ce fonds de défense.

Après de longues discussions, les délégués se sont mis d'accord de la façon suivante:

"Il est résolu qu'une résolution soit envoyée au congrès de la CTCC afin que le prochain congrès prenne les dispositions nécessaires pour que le Fonds de défense professionnelle de la CTCC puisse verser aux grévistes \$15.00 par semaine aux célibataires, \$30.00 par semaine aux personnes mariées et \$1.00 par enfant.

Il est également résolu que d'ici trente jours à chacun des syndicats affiliés, un mémoire explicatif sur le sujet et que les syndicats soient appelés à se prononcer sur les recommandations de l'Exécutif à l'effet d'augmenter le fonds de défense professionnelle de 10 cents à 30 cents par membre par mois le versement au fonds de défen-

se de la fédération, à compter du 1er janvier 1959 et que le Bureau fédéral soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires, après consultation avec les syndicats.

Il est également résolu que la cotisation au fonds de défense de la Fédération diminue dans la mesure ou celui de la CTCC augmentera pour payer les allocations réclamées plus haut.

De cette décision, il ressort:

1) Le congrès de la CTCC aura à se prononcer sur une augmentation des cotisations au Fonds de défense professionnelle. Cette cotisation est actuellement de 35 cents par membre par mois.

2) Si la majorité des syndicats de la Fédération approuvent les recommandations de l'Exécutif, il y aura une augmentation au Fonds de Défense professionnelle de cette fédération.

Fusion avec la Fédération du Cuir et de la Chaussure

Le congrès a également adopté le principe de la fusion de la Fédération du Vêtement avec la Fédération du Cuir et de la Chaussure. L'on sait que cette dernière fédération est également d'accord sur le principe de cette fusion. Les modalités de cette fusion seront discutées entre les représentants de ces deux fédérations au cours de l'année.

MM. Adalbert April et Eugène Rancourt, respectivement pré-



L'Exécutif de la Fédération du Vêtement élu lors du congrès de cet organisme tenu à Farnham en fin de semaine: Sur la première rangée, de gauche à droite, Mlle Irma Gagnon, la vice-présidente; M. l'abbé Bovy, aumônier de la Fédération; M. Jean-Noël Godin, président; M. Lucien Laforest, secrétaire; debout; M. Roger Desloges, trésorier; M. Donat Gauthier, 2e vice-président; Mlle Lucille Viboux, 3e vice-présidente et M. Angelo Forte, 4e vice-président.

sident et secrétaire de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, ont adressé la parole aux délégués de la Fédération du Vêtement.

Autres résolutions

Plusieurs autres résolutions concernant le chômage, les importations, l'assurance-chômage, la sécurité sociale ont également été adoptées par les congressistes.

L'une d'elles prie le congrès de la CTCC d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que les prestations d'assurance-chômage soient versées pendant tout le temps qu'un travailleur est en chômage.

Une autre résolution autorise la mise sur pied de la Mutuelle des Travailleurs par la Fédération et autorise l'Exécutif à faire des démarches auprès de la CTCC pour que tous les membres du mouvement puisse y participer.

Solidarité

Le congrès a manifesté son

appui aux grévistes de Pert Hosiery et Caprice Hosiery de Montréal en accordant son appui financier et moral à ces 200 travailleurs qui sont en grève depuis plus de trois mois afin de faire reconnaître leur droit de joindre le syndicat de leur choix. Les délégués ont également souscrit personnellement une somme appréciable qui servira à aider les grévistes.

Les élections

Les élections, sous la présidence de M. Adalbert April, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, ont donné les résultats suivants.

Outre M. Jean-Noël Godin, élu par acclamation, président, les autres officiers sont Mlle Irma Gagnon, vice-présidente; M. Donat Gauthier, 2e vice-président; Mlle Lucille Viboux, 3e vice-présidente; M. Angelo Forte, 4e vice-président; M. Lucien Laforest, secrétaire et M. Roger Desloges, trésorier.



Une partie du groupe de participants aux journées d'études organisées par le Service d'Éducation de la CTCC au Centre de Formation ouvrière du Camp St-Paul, sur les problèmes de l'expansion du syndicalisme. Les participants à cette session ont étudié l'expansion du syndicalisme chez les collets blancs, les jeunes travailleurs, les relations avec les travailleurs agricoles et le concours de la main-d'oeuvre féminine.

Session intensive de la L.O.C. à Victoriaville

Près de 250 dirigeants et aumôniers de la L.O.C., représentant 12 diocèses prendront part à la 17e Session Intensive annuelle de la L.O.C. Canadienne.

Ces importantes assises annuelles auront lieu les 28 et 29 juin au Collège du Sacré-Coeur de Victoriaville, établissement dirigé par les Frères du Sacré-Coeur.

A l'occasion de ces deux journées, dirigeants et aumôniers en profiteront pour faire une revue des différentes activités de l'année qui se termine et à préparer le plan de travail de la prochaine année. C'est aussi à l'occasion de la Session Intensive que se fait l'élaboration des programmes d'études.

Les trois principaux sujets proposés sont:

Le corps humain: maître ou serviteur. Sujet de l'enquête sociale 1958-1959. L'atmosphère sociale dans laquelle nous vivons,

la publicité basée sur le sexe, les loisirs imprégnés de sensualité, etc., nous entraînent à donner au corps la priorité sur l'âme et font perdre à l'homme son véritable équilibre humain et chrétien ainsi que le sens de sa dignité.

Par cette étude la L.O.C. désire amener ses dirigeants et chefs d'équipe à découvrir les problèmes que posent à la famille ouvrière chrétienne les grands courants d'idée et l'atmosphère de matérialisme athée du monde moderne et de leur apporter par des études en groupe, des campagnes d'information partant d'enquêtes faites dans le milieu des solutions chrétiennes.

Marie dans notre vie: Bien que vivant dans une période de piété

et de dévotion mariale intense, nous devons avouer que pour beaucoup la dévotion mariale se résume à des pratiques de piété extérieures et est beaucoup plus affaire de tradition et d'imitation que confiance et amour véritable basés sur une foi et une conviction profonde.

La L.O.C. désire aider ses dirigeants et chefs d'équipe à acquiescer cette foi adulte et vivante en leur permettant par un programme d'étude d'augmenter leurs connaissances sur la Ste-Vierge et de découvrir le rôle et la place de Marie dans l'Eglise et dans leur vie journalière.

La place de la L.O.C. dans ma vie: La Session Intensive est aussi l'occasion pour chacun des dirigeants, des responsables de la L.O.C. de faire un sérieux examen de conscience sur la valeur de son engagement apostolique. Cette étude permettra aussi de préciser l'orientation du mouvement ainsi que les responsabilités qui incombent à chacun.

La 17e Session Intensive de la L.O.C. sera sous la présidence d'honneur de Son Excellence Monseigneur Albertus Martin, évêque de Nicolet et sous la présidence active de Madame Aurore Nicolas et de Monsieur David Bossot, présidents nationaux.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

National Health Plan...

(Cont'd from p. 7)

are admitted to hospital for sound medical reasons are just as likely to abuse the service as any others.

The trouble arises when the patient is ready to go home. That particular time may be inconvenient for either the doctor or the patient, and so discharge may be unnecessarily delayed. B. C. doctors say that patients sometimes insist on prolonging their stay because there is no one at home to look after them. This is not such a bad excuse, of course.

When a government-sponsored hospital plan first comes into effect, it is probably true that hospital admissions increase for a number of reasons. Operations which have been delayed may now be proceeded with, for example. But it is also true that there has been a tendency for both the public and physicians to make greater use of hospitals as our standard of living increases.

Peculiarly enough, Saskatchewan has found that its hospitals are used most by the lower income groups. This is in contrast with the U.S. experience where greatest use of hospitals is made by the higher income groups.

Coming back to the shortage of hospital beds, it is time the federal and provincial governments took the chips off the bankroll and put up some real money to finance hospital constructions. Between them they are putting up only \$4,000 per hospital bed (in Ontario anyway) while costs are running about \$15,000 per bed. The balance has to be found by the hard-pressed municipalities.

With unemployment still high, this is a good time to proceed with a substantial program of hospital construction as well as nursing homes, nurses' residences and all the needs of a sound hospitalization program.

La Dominion Textile...

(Suite de la page 1)

naît dans l'industrie textile du Québec, d'ajouter M. Gosselin.

"M. Daniels sait très bien que l'excuse est mauvaise puisque des compagnies concurrentes comme l'Esmond Mills, de Granby, dont les ressources sont beaucoup plus réduites que celles de la Dominion Textile paient un salaire de base de \$1.05 l'heure alors que la Dominion Textile ne paie que 85½ cents l'heure."

Les salariés de la Dominion Textile, d'ajouter M. Gosselin, et le public en général se souviennent trop bien des années '80 pour ajouter foi à ces attaques et se laisser prendre à ces manoeuvres. En 1937, la Dominion Textile, tout comme aujourd'hui, passait la moitié de son temps à se lamenter sur elle-même et l'autre moitié à combattre les syndicats de ses employés. Or, une enquête royale révéla

hors de tout doute que cette compagnie avait profité de la crise pour camoufler ses profits et exploiter honteusement ses travailleurs.

Une telle manoeuvre ne saurait réussir aujourd'hui, de conclure M. Gosselin, et la compagnie ferait mieux de négocier de bonne foi au lieu de lancer des accusations sans fondement.

M. Gosselin ajoute que la déclaration de la compagnie survient au moment même où les pourparlers sont engagés avec cette compagnie pour le renouvellement d'une convention collective. Il souligne que le syndicat s'est déjà abstenu de faire des commentaires qui auraient pu nuire à la marche des négociations. Devant des attaques répétées de la part de la compagnie, la Fédération du Textile tient à rétablir les faits pour que l'opinion publique soit mieux éclairée.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- 1) Un syndicat de boutique est-il un vrai syndicat?
- 2) Voit-on un syndicat de boutique utiliser la conciliation, l'arbitrage et la grève?
- 3) Les membres des syndicats de boutique ont-ils contribué à obtenir les lois sociales comme les pensions de vieillesse, assurance-chômage, etc.?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont une de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

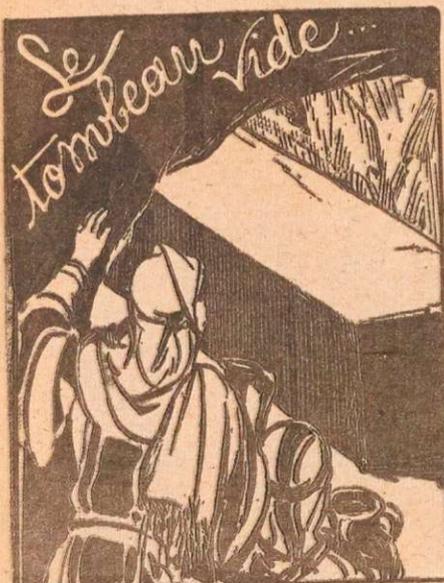
Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à: — COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE, 155, Blvd Charest Est, Québec.

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 54

Images de MARIE PIGNAL



1. Les gardes, bouleversés et inquiets, sont allés rendre compte des faits aux autorités. Les saintes Femmes s'empressent vers le tombeau. "Qui nous enlèvera la pierre qui ferme le sépulcre?" se demandent-elles. Mais en arrivant, elles voient le tombeau ouvert. Étonnées, elles entrent et trouvent la pierre sépulcrale vide.



2. Un jeune homme vêtu d'une robe d'un blanc éclatant leur parle. (C'est l'ange qui a roulé la pierre.) Mais elles, saisies d'effroi, s'enfuient.



3. Pierre et Jean, mis au courant de ce qui se passe, courent au tombeau. Ils entrent dans le caveau et voient la table de pierre vide, les banderoles trempées d'aromates sur le sol et le suaire qui a servi à couvrir la tête, plié dans un coin.



4. Les deux disciples s'en retournent tout pensifs: "Le Messie serait-il donc vraiment ressuscité comme il est prédit dans les Écritures?" Chemin faisant, ils se demandent ce qu'il faut penser de tout cela.

(A SUIVRE)

Merger Of Clothing And Shoe Workers Federations Discussed At Convention

A proposal to merge the clothing and shoe unions, which would create a 10,000-member Federation, was one of the highlights of the National Federation of Clothing Workers, C.C.C.L., convention which was held last week in Farnham, Que.

SHAWINIGAN

Negotiations Resumed With Canadian Resins

Union representatives met the beginning of this month with company spokesmen to negotiate amendments to be incorporated into the collective labor agreement.

During the two days of meetings, organizers for the union party presented the amendments which had previously received ratification of the membership at a general meeting.

However, no point has been regulated as company negotiators asked for a delay that they might study contract amendments.

Company representative Grondin informed union spokesmen that he would be absent from his duties for a week and that he would further require another week to give consideration to union demands and for-

mulate a reply.

Thus the negotiations were scheduled to resume Wednesday, Thursday and Friday of this week.

Arbitration Demanded at Shawinigan Chemicals

The National Union of Chemical Products Workers C.C.C.L. have demanded the formation of an arbitration tribunal, following the inability of a conciliator of the Minister of Labor's office to find grounds for an understanding on the renewal of the collective labor agreement which expired on March 31 this year.

At the recent convention of the National Federation of Leather and Shoe Workers C.C.C.L. held at Grand-Mere the matter of fusing the two bodies which would provide greater bargaining power, was approved in principle.

It was generally agreed by the shoe workers that both unions are frequently called upon to face similar bargaining conditions.

The National Federation of Clothing Workers favors the merger and the delegates accept the principle of amalgamation. Second important question which came up for discussion concerns the establishment of a separate strike fund.

In recent years the C.C.C.L. parent body of the unions, has been building a defence fund, but the clothing workers now want a separate one in view of management's greater resistance to higher wage demands.

If the members decide in favor of a separate fund, they will be called upon to pay higher assessments.

The convention was brought to a close last Saturday.

National Health Plan Needed:

Advantages Of New Hospital Plan Outweigh Problems

By MORDEN LAZARUS

TORONTO (CPA) —The new hospital services plan which is coming into effect in many provinces between July 1st and January 1st will create a few difficulties for some organizations such as unions, cooperatives, farm organizations which have hospital coverage contracts, but not so many that the problems overshadow the benefits which will accrue.

Perhaps the biggest problem will be the integration of thousands of existing contracts which unions, as well as other organizations, hold with co-operative, medical or private insurance plans.

For example, the Ontario plan provides only public ward hospital coverage and excludes medical requirements which can also be financially very burdensome.

Of course, the ultimate answer is a national health insurance plan to provide medical, dental, nursing as well as hospital care. But that kind of comprehensive care is not likely to be inaugurated for some years.

The piecemeal approach of hospital coverage alone meant that many organizations will have to renegotiate their coverage. While the minimum standard ward

hospital plan will now be provided by government commission, all other benefits will still have to be written into the contracts, for example, semi-private or private hospital care, medical and surgical care.

These will have to be paid for through Blue Cross, Physicians Services, CUMBA and so on.

Even though the plan is limited in most provinces to hospitals alone, the medical profession is trying to throw cold water on the value and efficiency of the publicly-sponsored scheme. They are warning that it is a first step to "socialized medicine". Their concern is probably to head off a national health plan rather than to undermine the hospital services, but nevertheless their attacks should not go unanswered.

One of the doctors' chief complaints is that prepaid hospitalization available to all would overcrowd the hospitals with hy-

pochondriacs, people who almost enjoy being sick.

Patients, however, won't be able to get into the hospital without their doctor's approval. This, some say, is putting too much responsibility on the doctor who may not be able to resist pressures from persistent patients.

The fact is that today, six months before the Ontario plan is to go into effect, the hospitals in many parts of the provinces are already overcrowded. The Toronto area is probably one of the worst in Canada. The answer to this is to build more hospitals, not to hold up the plan for one excuse or another.

The province of Saskatchewan introduced hospital coverage in 1946. It didn't have enough hospital beds but it carried out a well-organized plan of hospital construction so that available beds were increased as the demand increased.

Dr. F. B. Burns, Saskatchewan's deputy minister of public health says that patients who

(Cont'd on p. 6)

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

SOLIDARITE DE TOUS LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS

Au cours d'une assemblée tenue la semaine dernière dans les salles de l'union, les membres ont approuvé à l'unanimité les demandes syndicales en vue du renouvellement de la convention collective de travail. L'on sait que la principale de ces demandes voudra porter le salaire minimum à \$1.80 l'heure et à \$2.00 l'heure pour les hommes de métier. On veut également une semaine de travail de 40 heures ainsi que l'établissement d'un plan de pension.

M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie et responsable du secteur des chantiers maritimes, a insisté sur le devoir d'établir une parité de salaire dans les quatre chantiers maritimes du Québec de même que la parité des conditions de travail.

MM. Jean-Paul Berthiaume de Lauzon et R. Daguerre de Sorel qui assistaient à cette assemblée ont affirmé la solidarité de leurs confrères de travail pour obtenir cette parité des salaires et des conditions de travail.

M. Raymond Parent, conseiller technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie, a traité de la situation financière des chantiers maritimes. Cette industrie, dit-il, a enregistré des profits plus élevés que toute autre industrie pendant qu'elle payait des salaires inférieurs. Traitant des gains réalisés par les travailleurs dans nos syndicats, M. Parent a dit que tous les travailleurs des chantiers maritimes avaient le devoir de se sentir responsables des conditions de salaire et de travail actuelles. Les améliorations que nous recherchons c'est par la solidarité de tous que nous les obtiendrons.

Les Américains s'en viennent

Six destroyers de la Marine américaine doivent arriver à Montréal incessamment. Ils amarreront au quai Victoria et le public sera admis à les visiter. Après avoir escorté le porte-avions "Peyte" jusqu'à Québec, ils ont remonté le fleuve jusqu'à Montréal pour y demeurer jusqu'au 3 juillet.

* * *

Un lancement

Le premier navire à être lancé cette année à Montréal a quitté les rampes de la Vickers, la semaine dernière. Il s'agit de l'"Avery C. Adams", un navire de transport de 20,500 tonnes. De la même catégorie que l'"Alexander T. Wood", il servira également au transport du minerai de fer.

Lancement à Lauzon

Le "Foundation Valour" a été lancé, la semaine dernière à Lévis, aux chantiers de la Davie Shipbuilding. Construit pour le compte de la Foundation Maritime Ltd, ce remorqueur opérera entre Sept-Isles et Halifax.

* * *

Pas de pique-nique cette année

Malgré une balance financière favorable, l'Association mutuelle de la Vickers n'organisera pas de pique-nique annuel cette année. Cette décision a été une source de désappointement chez les travailleurs et les membres de leur famille. Les représentants des employés sur le bureau de direction de l'Association ont voté en faveur du pique-nique annuel, mais les représentants de la compagnie, en nombre plus élevé, ont fait pencher la balance sur l'autre côté.

"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."

Would You Mind Taking A Bonus Cut Down To \$469,036

By H. G. HOWITH

OTTAWA (CPA) — The corporation executive — that poor, down-trodden, exploited critter — made only "modest" salary gains in 1957.

The trend today, says Business Week, management's bible, is toward lower salaries for executives. "In 1955", the slick magazine says, "three executives broke through the \$700,000 barrier. In 1956, one climbed past \$800,000. In this latest annual survey . . . the peak was \$623,336, reached by Arthur Homer, president of Bethlehem Steel, who had stood third in the 1956 ranking".

The survey lists 352 captains of industry who pull down salaries and "additional compensation" in around the \$100,000-and-up bracket.

Thirty-three listed made more than \$300,000 in 1957. Of this 33, 21 came from Bethlehem Steel and General Motors.

Base salaries remained pretty steady, Business Week says, but bonuses "dipped". For example, G.M. president Harlow Curtice's bonuses plummeted from \$494,000 in 1956 to \$357,000 in 1957. And Eugene G. Grace, top earner in '56, had his bonus slashed from \$650,011 to \$469,036.

(A number of unionists have

remarked that they wouldn't mind taking a "bonus cut" down to \$469,036!)

The picture for the destitute executive, however, wasn't altogether black. There were some raises. Chrysler president L. L. Colbert got boosted from a paltry \$250,900 in salary in 1956 to a more comfortable \$250,900 salary plus \$238,000 in "additional compensation" in 1957. (Chrysler has an "incentive plan". Mr. Colbert got the \$238,000 extra because Chrysler apparently sold more cars in 1956 than in 1955.)

There were other little raises too. For instance, National Steel Corporation paid its president, Thomas E. Millsop, \$320,000 in 1957, a jump of \$40 thousand over his 1956 dole of \$278,000. International Business Machines prexy Thomas J. Watson Jr. got

\$62,000 extra last year — he went from \$220,000 in 1956 to \$282,000 in 1957.

That isn't all, though.

BUSINESS WEEK, in a short concluding paragraph, notes that the figures are compiled by the magazine from company statements submitted to the Securities and Exchange Commission, that they represent a "cross-section" of "larger publicly-owned companies", BUT "do not necessarily include all executives at comparable salary levels".

NOR do they include "individual entrepreneurs, or executives of closely held companies, many of whom might earn larger incomes than men on this list. Amounts given represent only those paid them as executives, and is not intended to indicate any individual's total income".

Contract Signed For 1,500 Workers In Clothing Industry

The C.C.C.L. National Clothing Federation have concluded a collective labor agreement with the principal men's clothing industries in the Province — The new three-year labor agreement covers around 1,500 employees in clothing manufacturing plants in Farnham, Sherbrooke, Victoriaville and Quebec City.

The agreement was signed for a three-year period from May 26, 1958, to the end of June 1961, and gives the

workers a wage increase of five cents an hour from May 26 last, another raise of five cents hourly from December 28, 1959, and finally a two per cent boost on December 28, 1960, the year the contract will expire.

The contract also contains a clause relating to the cost of living. In the case of a

decrease or increase of five points in the consumers' index either party may ask for reopening of negotiations.

It was also agreed, following the plan of the Federation, that union locals who wish to apply a part or the total wage increases towards a pension plan, have the liberty of so doing.

Starr Summons National Winter Work Conference

OTTAWA (CPA) — Labor minister Michael Starr has invited leaders in the trade union movement and industry along with representatives of provincial governments here July 14 and 15 to discuss methods of reducing seasonal unemployment in Canada.

About 90 delegates representing 25 national organizations and provincial governments are expected to attend.

Mr. Starr's invitation recognized that the principal objective of government and industry must continue to be the expansion of employment on a year-round basis. The basic purpose of the conference, however, is to increase the effectiveness of the National Winter Work Campaigns of recent years, he said.

Labor, management and government should now get together at a national level to develop further practical propo-

sals which could lead to increased action at all levels, he continued.

Three main items listed on the agenda contained in Mr. Starr's invitation are:

—extent and causes of the annual seasonal employment slump;

—action already taken to increase winter employment opportunities;

—practical proposals for further action by all interested groups on local, provincial and national levels.

The Canadian Labor Congress and the Canadian and

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

MEMBERS SHOW SOLIDARITY

At a meeting held last week the members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. heard S. Ted Payne, president of the shipyard division of the C.C.C.L., and vice president of the National Metal Trades Federation discuss the amendments to be incorporated into the new collective labor agreement with Canadian Vickers. Talks are scheduled to begin soon.

The Vickers union workers unanimously adopted a resolution to demand a minimum hourly rate of \$1.60 for laborers and a minimum of \$2.00 an hour for tradesmen, a reduction in the weekly working hours to 40, plus a plan for a pension fund for the marine workers. Mr. Payne emphasized the necessity for wage parity in the four Quebec shipyards as well as the same working conditions.

Attending the Vickers meeting were Brothers J. P. Berthiaume and R. Daguerre, for Lauzon and Sorel respectively. Both visitors speaking in the name of their members reaffirmed their members determination to obtain parity of wages and working conditions in all the shipyards of the Province of Quebec.

Mr. Raymond Parent, technical councillor of the National Metal Trades Federation gave the membership an account of the financial standing of shipyards constructing war vessels in Canada and declared the profits shown by these shipyards exceeded all other major industries, while the workers in this industry were the most poorly paid.

Mr. Parent also recalled that salary increases obtained in the past by C.C.C.L. workers in the shipyard industry in Quebec ably demonstrated that the solidarity of the workers paid dividends and that this year the ever increasing determination and solidarity of the workers for wage parity and better working conditions would be obtained.

"The yanks are coming"

Six United States Navy destroyers are scheduled to arrive in Montreal to-day on a courtesy visit. They will tie up at Victoria Pier and will be open for public inspection.

After escorting the aircraft carrier "Peyte" as far as Quebec City they will continue to Montreal and will remain here until July 3.

* * *

20,500 freighter launched

Montreal's first ship launching of the year took place at Vickers last week when the 20,500-ton bulk carrier "Avery C. Adams" slid down the ways. The vessel is a sister ship to the "Alexander T. Wood" launched last December at Vickers and now plying the St. Lawrence between Seven Islands and Contrecoeur carrying iron ore.

The "Alexander T. Wood" arrived in Montreal for the launching of her sister-ship.

* * *

Speed artist going wild!

The "driver" of that white Meteor car, and who holds a supervisory position with Vickers would be well advised to

Catholic Confederation of Labor are among the organizations invited. Mr. Angelo Forte will represent the CCCL at this conference.

cut down on his excessive speed while driving through the yard.

Driving wild and splashing workers may be his idea of attracting attention, but if he persists, someone is going to be injured or killed.

Several complaints have made against this individual and it is time for those in charge of security to curb the sub-normal antics of this speed artist.

* * *

Launching at Lauzon

Another deep sea salvage and harbor tug, the "Foundation Valour" was launched last Friday at Davie Shipbuilding yards at Lauzon, Que.

Built for the Foundation Maritime Limited of Halifax, the tug will operate out of Seven Islands and Halifax.

* * *

No pic-nic this year

Despite the fact of having a very healthy balance financially, the Canadian Vickers Mutual Benefit Association has decided to abandon the annual pic-nic this year.

The pic-nic which was an annual affair through the years always proved very popular with the children and great disappointment is expressed by the employees as the action of the M.B.A. Representatives of the workers voted in favour of holding the pic-nic but they were outnumbered by company representatives on the board.

